

Vélib' : la Ville se réjouit qu'un accord ait été trouvé pour les salariés

Après de nombreuses rencontres et discussions, la Ville de Paris se réjouit qu'un accord ait été trouvé pour les salariés de Cyclocity, filiale du groupe JCDecaux.

Mercredi 6 décembre, après de nombreuses réunions et discussions, JCDecaux, Smovengo et les organisations syndicales ont trouvé un accord pour les salariés de Cyclocity, filiale de JCDecaux qui assure depuis 2007 la maintenance et la régulation du service Vélib'.

Dans un fort souci de maintien et continuité du service public, la Ville de Paris, au côté du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, s'est fortement mobilisée pour que les deux entreprises s'entendent et aboutissent à un accord protecteur pour les 315 salariés de Cyclocity.

Dans le cadre de cet accord, l'ensemble des employés pourront bénéficier d'un reclassement externe dans des conditions salariales et contractuelles identiques chez Smovengo afin d'assurer la continuité de service public avec le nouveau Vélib' qui entre en service le 1^{er} janvier. Comme le prévoit cet accord tripartite entre les représentants des organisations syndicales, JCDecaux et Smovengo, les salariés qui le souhaitent pourront également être reclassés en interne au sein de l'entreprise JCDecaux.

« La Ville de Paris se réjouit qu'un accord ait enfin été trouvé pour les salariés de Cyclocity qui ont permis le bon fonctionnement et le succès du service public qu'est Vélib'. La Ville de Paris continuera à être vigilante quant à l'application de cet accord. Nous souhaitons nous tourner rapidement vers l'avenir, avec le défi du lancement, le 1^{er} janvier prochain, du nouveau Vélib' », conclut Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public.

Contacts presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61